

28^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE
Procès-verbal de la séance du mardi 7 février 2017 à 19h30
À la Halle polyvalente à Glovelier

- Présidente** : M. Nicole LACHAT, Présidente.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
- Excusés** : M. Abel Gelso (hospitalisé) et M. Michel Guerdat (malade).
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 3 du 23 janvier 2017, ainsi que par affichage public.

Mme la Présidente Nicole Lachat a le plaisir d'ouvrir la première séance de l'année 2017 du Conseil général à la Halle polyvalente de Glovelier. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, aux représentants de la presse et au public.

Mme Lachat communique que la présente séance a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le Journal officiel n° 3 du 25 janvier 2017.

Tout le monde a pu prendre connaissance de l'ordre du jour, Mme la Présidente demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

Catherine Wolfer demande une modification au point 7 : **discuter de l'adhésion** et non plus discuter et décider. Elle demande à supprimer "décider". Ce changement permettrait de discuter de l'adhésion avant la votation populaire prévue le 21 mai 2017. La décision sur l'adhésion serait prise lors de la séance du 20 juin 2017.

Au vote, la modification demandée au point 7 est acceptée par 18 voix, sans avis contraire.

L'ordre du jour est accepté avec la modification votée.

La Présidente donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

Mme Véronique Meier (PDC) est excusée et remplacée par Mme Anaïs Dubail.

Mme Jeannette Receveur (PDC) est excusée et non remplacée.

M. Daniel Joray (PCSI+RC) est excusé et remplacé par Mme Geneviève Basset

M. Frédéric Juillerat (UDC+AB) est excusé et remplacé par M. Yoann Schaffter.

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016.

Le procès-verbal du 13 décembre 2016 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Mme Nicole Lachat a reçu une copie de la lettre de l'association des parents d'élèves, qui regrette de ne pas avoir été invitée à l'assemblée des sociétés locales de Haute-Sorne.

Mme Nicole Lachat est invitée à l'assemblée générale du FUnB Orchestra le samedi 11 février 2017.

Mme Nicole Lachat a reçu une copie des démissions au Conseil général de M. Daniel Joray et de Mme Jeannette Receveur.

Communications de M. le Maire Jean-Bernard Vallat :

- ✓ M. le Maire souhaite encore une bonne et heureuse année à tout le monde.
- ✓ Il excuse M. Abel Gelso (malade) et M. Michel Guerdat (en convalescence).
- ✓ Question écrite n° 19 intitulée "A propos de la classe à degrés multiples de Soulce-Undervelier", la séance au Service de l'enseignement a eu lieu le 25 janvier 2017. La réponse à la question écrite sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil général.
- ✓ Energies renouvelables : M. le Maire souligne dans notre commune il n'y a pas seulement le projet de géothermie. Il existe également des projets de chauffage à distance et la possibilité d'y intégrer des panneaux photovoltaïques.
- ✓ Conduite d'eau de secours Glovelier – Berlincourt – Bassecourt : les travaux vont commencer. La subvention est à recevoir jusqu'à fin 2017. Les soumissionnaires ont été avisés.
- ✓ Un plan spécial va se développer à Soulce avec la viabilisation de 6 parcelles. Pour Undervelier, l'ordonnance sur la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) nous empêche un développement. Deux ou trois parcelles peuvent être construites, sur demande.
- ✓ Les jeunes migrants à Courfaivre cherchent un terrain pour y faire un jardin potager. Pour toute proposition, vous êtes priés de vous annoncer auprès du Secrétariat communal.

4. Questions orales.

Kevin Challet (PS) revient sur le préavis favorable du Conseil général en octobre 2014 concernant la construction de salles en remplacement de containers à l'école secondaire. Les travaux se montaient à Fr. 1'450'000,-. Le message mentionnait que des demandes de subventionnement allaient être présentées à différentes instances, canton, Patenschaft et autres. Deux ans plus tard, M. Challet pense qu'il est temps de faire le point de la situation, afin de connaître les montants des subventions obtenus dans ce dossier, sachant que la commune de Haute-Sorne finance à presque 90 % les investissements consentis par le Syndicat de l'école secondaire.

Mme Nicole Eggenschwiler répond que l'autorisation des travaux avait été confirmée par le Gouvernement et une demande rétroactive de subventionnement a été faite au Service de l'enseignement par le Syndicat le 11 février 2016. Le document complet est dans les mains du canton. Le Service de l'enseignement avait été averti que l'étude du dossier pouvait prendre un certain temps. En septembre, le Syndicat a relancé le canton et réponse a été donnée qu'il fallait du temps. Le Syndicat, par son comité, suit ce dossier, qui doit encore passer dans différents services du canton.

M. Kevin Challet (PS) est satisfait.

M. Didier Hulmann (PDC) signale que le Quotidien jurassien du mardi 31 janvier 2017, nous apprenait qu'un recours a été déposé au Tribunal cantonal, s'agissant du projet de géothermie profonde en Haute-Sorne. Il demande si le Conseil communal peut informer le Conseil général à ce sujet, le cas échéant si le Conseil communal a des informations complémentaires à fournir concernant ce dossier ?

M. Jean-Bernard Vallat répond qu'effectivement un recours a été déposé au Tribunal fédéral. Dans le cadre de la procédure cantonale, la commune ne s'est pas prononcée. Le Conseil communal va attendre la décision. Le Conseil communal reste attentif et le groupe de travail, qui compte deux conseillers communaux, est toujours en place. M. le Maire rappelle que c'est le canton qui est porteur du dossier.

M. Didier Humann (PDC) est satisfait.

M. Damien Lachat (UDC+AB) revient sur une question orale qu'il avait posée en septembre dernier concernant le futur prix de l'eau, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la gestion des eaux. Il rappelle que le Conseil communal n'avait pas pu répondre, puisque l'ordonnance d'application n'avait pas encore été publiée par le Canton. C'est aujourd'hui chose faite. M. Lachat indique que de nombreuses communes ont déjà augmenté leur prix d'en moyenne 10 % pour 2017 et rien n'a encore été fait à Haute-Sorne. D'après ses calculs de l'époque, il estimait l'augmentation du prix de l'eau entre 3 fois, voire 4 fois. M. Lachat demande si le Conseil communal peut donner l'ordre de grandeur de l'augmentation du prix de l'eau ?

M. Pascal Crétin répond que ce travail est très difficile avec la commission des eaux. Il ne voudrait pas fixer de faux prix, le groupe y travaille. Quand il aura l'ensemble des éléments, les tarifs seront établis et figureront dans le nouveau règlement sur les eaux.

M. Damien Lachat (UDC+AB) est partiellement satisfait.

M. Vincent Seuret (PCSI+RC) a fait un constat qu'il observe régulièrement sur son itinéraire de travail. Il est souvent surpris de dépasser ou de croiser des personnes circulant à pied entre Glovelier et Boécourt. Les infrastructures inexistantes et le manque d'éclairage rendent la circulation piétonne très dangereuse dans ce secteur, notamment la nuit et par temps pluvieux. Il voit plusieurs raisons à la présence de piétons sur ce tronçon routier : la proximité des deux villages, la gare de Glovelier, le départ du covoiturage à l'entrée de Glovelier et la ZAM. M. Seuret pose les questions suivantes :

- Le Conseil communal est-il en contact avec le Service des infrastructures de la République et canton du Jura pour planifier un projet d'itinéraire intercommunal piétonnier entre Glovelier et Boécourt ?
- Est-il prévu d'éclairer ce tronçon routier ?
- La sécurité des piétons n'étant pas assurée dans ce secteur, des mesures devraient être envisagées rapidement pour soit les empêcher de circuler, soit les protéger de la circulation routière. Dans le cas où il n'y aurait pas de projet concret, le Conseil communal peut-il s'engager à effectuer des démarches visant à sécuriser ce flux ?

M. Georges Migy répond qu'effectivement ce tronçon est régulièrement utilisé par des piétons. Aucune démarche n'a été entreprise pour sécuriser ce secteur. Il s'engage à prendre contact avec les instances concernées. Il précise qu'une partie de chemin piétonnier existe.

M. Vincent Seuret (PCSI+RC) est satisfait.

M. Olivier Boillat (PDC) déclare que les finances de la Commune de Haute-Sorne sont bien meilleures qu'il y a cinq ans et il salue le travail de chacun. Il demande ce qu'il en est de l'évolution prévisible de notre quotité d'impôt à 5 ans, considérant l'évolution des rentrées fiscales et l'allocation de fusion arrive à son terme ?

M. Etienne Dobler répond que la politique fiscale évolue en fonction de ses besoins. La Commune s'efforce de ne pas augmenter ses charges structurelles. Tout ne se passe pas toujours comme on le voudrait. Nous devons nous adapter, par rapport au Canton, aux mesures Optima ou RIE III. Tout prochainement nous serons invités à voter sur la RIE III. L'avenir ne se présente pas sur les meilleurs auspices. Les prévisions sont faites sur une période courte de deux ans.

M. Olivier Boillat (PDC) est satisfait.

5. Approuver le crédit de Fr. 270'000.-, nécessaire à la création d'un point de croisement et aménagement routier de la Rue Dos chez Mérat (Gare à Bassecourt) (Message n° 85 du Conseil communal au Conseil général du 16 janvier 2016)

Mme la Présidente Nicole Lachat demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

La parole est donnée à M. Georges Migy, conseiller communal responsable du dicastère des Travaux publics.

M. Georges Migy explique que la nouvelle offre ferroviaire ZEB nécessite le croisement des trains dans le périmètre de Bassecourt. Pour ce faire, les CFF ont décidé de construire une voie de croisement avec deux quais extérieurs en gare de Bassecourt. Au total, le coût du projet CFF est de Fr. 23'000'000,-. Le financement est assuré en totalité par la Confédération. Le coût total des aménagements ferroviaires et routiers pour la suppression du passage à niveau du Temple se monte à Fr. 810'000,-, hors TVA. Après discussion, la charge communale se monte à Fr. 250'000,-, à la charge des CFF : Fr. 450'000,- et à la charge du Canton : Fr. 110'000,-. L'investissement, selon programme des travaux se monte à Fr. 250'000,-, avec la TVA (Fr. 20'000,-), le montant du crédit est de Fr. 270'000,-.

Afin de garantir la sécurité suite à la modification de l'aménagement routier et piétonnier, une commission spéciales est mise en place avec des représentants des riverains et l'aide d'un bureau d'ingénieurs pour mettre en place un nouveau concept de circulation dans tout le secteur de la gare et de la rue Dos chez Mérat.

M. Georges Migy communique encore que MM. Marchand (CFF), Simonin (bureau ATB) et Kottelat (Canton) sont présents pour répondre aux questions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

M. Vincent Seuret, ingénieur au bureau Buchs et Plumey, quitte la salle au moment du vote.

Passé au vote, le crédit de Fr. 270'000,- nécessaire à la création d'un point de croisement et aménagement routier de la Rue Dos chez Mérat (gare de Bassecourt) est accepté à l'unanimité.

M. Georges Migy remercie les représentants des CFF, du Canton et du bureau d'ingénieurs et leur souhaite une bonne rentrée.

6. Préavisier le crédit de Fr. 4'000'000.- destiné à la réalisation de la déchèterie régionale et décidé par l'assemblée des délégués du SEOD (Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont) à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir (Message n° 86 du Conseil communal au Conseil général du 16 janvier 2017).

Mme la Présidente Nicole Lachat demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Mme Nicole Lachat passe la parole à M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable du dicastère des Services communaux. M. Crétin s'est déplacé il y a deux semaines à la déchèterie à Yverdon. Le projet qui sera présenté est de grande envergure. Il souhaite la bienvenue à Mme Françoise Collarin, présidente du comité du SEOD, M. Claude Gorrara, secrétaire et M. Philippe Zahno, chargé de communication.

Mme Françoise Collarin présente l'avant-projet de la déchèterie régionale et des Ecopoints communaux. Avec le projet de déchèterie régionale, le SEOD propose un service professionnel avec des ouvertures six jours sur sept. Une crédit d'investissement de 4 millions de francs, intégralement pris en charge par le SEOD est nécessaire à sa réalisation. Le financement est assuré par voie d'emprunt sous déduction de fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir par le Canton en exécutant le modèle de déchèterie compatible avec le modèle du réseau des déchèteries étudié par le comité de pilotage cantonal. Cet avant projet répond à l'intérêt général, c'est un concept global standard.

M. Zahno présente et donne des explications concernant le projet de déchèterie régionale à Courtételle à l'aide d'un powerpoint. Cinq déchets principaux (verre, papier, carton, alu fer-blanc et huiles) seront traités aux écopoints communaux. Le coût annuel de fonctionnement est de Fr. 27,- par habitant si le 62 % de la population participe. Plusieurs questions sont posées concernant les finances et l'organisation.

Les conditions suivantes pour la réalisation de la déchèterie devront être réunies : la majorité des 22 communes doit donner son accord au crédit et les communes qui adhèrent doivent représenter au moins le 62 % de la population.

Il est demandé ce qui se passera si Courtételle refuse ? Françoise Collarin rappelle l'historique de la recherche du terrain. L'activité de la déchèterie est conforme à la zone régie par un plan spécial. L'emplacement choisi se situe à l'entrée Nord-Est de Courtételle, à la sortie de l'autoroute. L'endroit est idéal. Une demande de permis de construire sera déposée. La Commune de Courtételle pourra s'opposer. En cas d'opposition le tribunal décidera.

Etienne Dobler demande si on a la garantie que le montant du crédit de Fr. 4'000'000,- est un plafond ?

Françoise Collarin répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nicole Lachat remercie les représentants du SEOD pour leurs explications.

M. Pascal Crétin rappelle que l'on peut aller voir la déchèterie à Yverdon.

Passé au vote, le crédit de Fr. 4'000'000,- destiné à la réalisation de la déchèterie régionale et décidé par l'assemblée des délégués du SEOD, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir, est préavisé favorablement par 30 oui, sans avis contraire.

7. Sous réserve de l'acceptation du point 6, discuter de l'adhésion de la Commune au projet de déchèterie régionale.

Mme Nicole Lachat donne la parole à M. Pascal Crétin, conseiller communal.

M. Pascal Crétin rappelle la modification apportée à l'ordre du jour, il s'agit de discuter et non plus de décider de l'adhésion de la commune à la déchèterie régionale. Il précise que le Conseil communal est favorable à l'adhésion.

La discussion est ouverte.

Mme Céline Grellier demande comment cela se passe en cas de non adhésion ?

M. Pascal Crétin répond que l'on devra en discuter.

M. Michel Saner remarque que le SEOD doit avoir l'aval de 62 % de la population. Il est d'avis que l'on met la charrue avant les bœufs. On devrait connaître l'avis du peuple avant de voter l'adhésion.

Mme Nicole Eggenschwiler rappelle que l'adhésion à la déchèterie est de la compétence du Conseil général. Le crédit devra être voté par le peuple.

La discussion est close.

8. Traiter la motion n° 10 intitulée : "Alimentation en eau du bétail".
--

M. Yoann Schaffter (UDC+AB) estime que c'est le bon moment pour traiter cette motion, car un nouveau règlement sur l'eau est à l'étude. Il est important d'intégrer la motion au futur règlement, car c'est une rare exception permise par la loi. La pression mise sur l'agriculture actuelle fait disparaître de plus en plus d'exploitations, surtout pour ceux qui élèvent le bétail. Il est important pour la survie de l'agriculture d'ajouter cette exception dans notre futur règlement. Il termine en espérant que le Conseil général aura compris l'importance de l'enjeu et soutienne la motion.

M. le maire informe que le Conseil communal a pesé le pour et le contre. Le Conseil communal est sensible à l'agriculture et conscient du grand besoin en eau. La commission des eaux est en train d'étudier le nouveau règlement sur l'eau potable et eaux usées. Le Conseil général pourra voter ces règlements. Il rappelle que nous avons reçu un règlement type et certains points seulement pourront être modifiés. Cette motion vient en double et il ne pense pas qu'il faut mettre des contraintes. Le nouveau règlement sera validé par le Délégué aux affaires communales avant d'être présenté au

Conseil général. Le Conseil communal demande de laisser travailler la commission et demande de refuser la motion.

M. Pascal Crétin rappelle que pour Glovelier, il y avait un compteur pour l'exploitation agricole et un autre compteur privé. Il en tiendra compte.

Passée au vote, la motion est refusée par 18 voix contre 4.

9. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Aldina Maria Koller-Almeida.

M. le Maire présente la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Aldina Maria Koller. Mme Koller est née le 26 mars 1973 au Portugal. C'est en septembre 1991 qu'elle est arrivée en Suisse, dans le canton de Schwytz, comme fille au pair pour ne plus jamais repartir. Elle est au bénéfice du permis C. Mme Koller a vécu à Courrendlin, Delémont et Undervelier. Depuis 2011, elle est domiciliée à Bassecourt. Mme Koller aime la Suisse et s'y sent bien. Elle n'a pas l'intention de quitter notre pays. Elle s'est bien intégrée. Sa vie est ici, elle a son travail, sa famille et ses amis. Elle aime la rigueur et le respect des lois en Suisse.

L'audition s'est déroulée le 10 novembre 2016. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Aldina Maria Koller obtienne le droit de cité communal et cantonal.

Passée au vote, la demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

10. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Céleste Silva de Almeida Figueiredo Regalo.

M. le Maire présente la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Céleste Silva de Almeida Figueiredo Regalo. Mme de Almeida est née le 25 mai 1960 au Portugal. Elle est veuve. Mme de Almeida est arrivée en Suisse en 1990. Elle habite à Courfaivre depuis 2005 et est au bénéfice du permis C. Mme Céleste Silva de Almeida aime notre pays. Son fils et sa famille habitent en Suisse. Sa vie est ici. Elle aime comme la Suisse est structurée (lois, votation, démocratie, etc). Mme de Almeida est bien intégrée. Cela fait 27 ans qu'elle est arrivée en Suisse et s'y sent bien. Elle apprécie le paysage et les montagnes. Rien ne l'attire au Portugal.

L'audition s'est déroulée le 13 décembre 2016. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Celeste Silva de Almeida Figueiredo Regalo obtienne le droit de cité communal et cantonal.

Passée au vote, la demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

Mme Nicole Lachat donne connaissance du dépôt d'une question écrite déposée par le groupe UDC+AB, intitulée "Faisons toute la lumière sur la construction du réservoir de Soulce". La question écrite est annexée au présent procès-verbal.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Nicole Lachat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme Nicole Lachat lève la séance à 21h00.

Glovelier, le 7 février 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La Présidente
N. Lachat
Nicole Lachat
Le Secrétaire
G. Kraft
Gérald Kraft

Faisons toute la lumière sur la construction du réservoir de Soulce

Suite au dépôt de ma motion n°1164 « Autorisons le turbinage de l'eau propre » au Parlement jurassien et traitée au plénum du 1^{er} février dernier, un certain nombre d'éléments ont été portés à ma connaissance concernant la construction du réservoir de Soulce et j'aimerais clarifier le rôle de la commune dans cette affaire.

Si je fais un rapide historique, la "encore" commune de Soulce a voté la construction d'un nouveau réservoir en intégrant une turbine dans le circuit afin de produire de l'électricité et d'être totalement autonome en énergie. Le dossier a été présenté en assemblée communale par le bureau d'ingénieur en charge. Les responsables ont assuré que tout était en ordre et prêt. Le projet a donc été, logiquement, largement accepté. Le suivi du projet a été ensuite transmis à la nouvelle commune suite à la fusion.

Et c'est ensuite que le bât blesse ; au moment d'installer la turbine, le canton a mis son veto. D'après les explications du Ministre, il semble que le problème ne se trouve pas au niveau législatif ou de l'administration cantonale, mais au niveau de la gestion même de ce projet. Plus particulièrement, la demande pour obtenir une concession hydraulique n'a jamais été déposée.

Afin de clarifier la situation, je pose les questions suivantes :

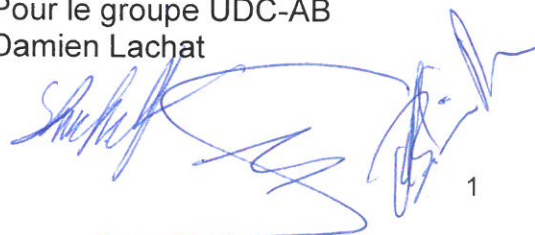
- **le Conseil communal peut-il nous indiquer le nom du bureau d'ingénieurs qui était en charge du dossier et à combien s'est élevé le mandat ?**
- **Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi la demande de concession n'a jamais été déposée, alors que la population avait voté ce projet ainsi, donc incluant la concession ?**
- **Un mandat ayant été donné pour la gestion de ce projet, quelles sont les rôles et les responsabilités de chacun ?**
- **Alors que l'installation devait être autonome en énergie, le Conseil communal peut-il nous indiquer le coût annuel énergétique de l'installation ?**
- **Lors de la construction de telles installations (réservoir d'eau), des subventions peuvent être demandées afin de réduire la part communale. Le Conseil communal peut-il nous confirmer que toutes les demandes ont été faites ? Si cela devait ne pas être le cas, quelle somme cela représente-t-il ?**

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Bassecourt, le 7 février 2017

D. Maucelli

Pour le groupe UDC-AB
Damien Lachat



1